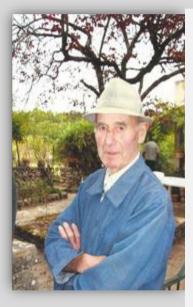
Lugagnac





BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N° 38



Le village se souvient de Pierre Ramond

Pierre Ramond nous a quittés le 16 février dernier. Il était né le 10 juillet 1930 à Lugagnac de parents cultivateurs. Pierrot fréquente l'école du village en contribuant comme tous ses camarades à la vie de la ferme familiale. Il a dix ans lorsque son père Clovis décède en juillet 1940, mort pour la France lors du deuxième conflit mondial.

Il rencontre Marcelle Fraisse, de Limogne, avec laquelle il se marie en 1955 et qui l'accompagnera désormais dans les tâches agricoles d'élevage de moutons, vaches et culture du tabac sur leur exploitation lugagnacoise, rue du Lavoir. Deux enfants viennent agrandir la famille : Philippe en 1957 et Éric en 1962.

Très vite intéressé et souhaitant s'impliquer dans la vie communale, il devient tout d'abord conseiller municipal en 1971, puis est élu premier adjoint du maire Guy Dazols en 1977. Suite au décès du maire en cours de mandat, il est élu premier magistrat de la commune en 1978, charge qu'il occupera jusqu'en 2001.

Il s'investit dès lors au quotidien pour la gestion de sa commune, au service de tous ses habitants. Avec son épouse, ils sont également tous deux très actifs au sein du Comité des fêtes et Pierre participe avec ses camarades et beaucoup d'entrain aux représentations théâtrales montées par le Foyer rural.

Eu égard à tous ses engagements, il est nommé Maire honoraire de Lugagnac par le Préfet du Lot en 2021.

Tous ses amis et habitants du village se souviendront longtemps de la gentillesse de Pierrot et de son dévouement pour son village auquel il était si attaché.

SOMMAIRE

	Pages
Le village se souvient de Pierre Ramond	I
Sommaire	2
VIE MUNICIPALE	
Informations municipales	3/6
Solidarité	7/8
Procès-verbaux des Conseils Municipaux	8 à 11
INFORMATIONS DIVERSES	11
LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son pa	atrimoine
En savoir plus sur Lugagnac	12/13
Du côté des Amis de Lugagnac	14
Chroniques Africaines	15/16
LES PAGES RECREATIVES	
La page d'histoire de Maxime	16/17
Petite recette de saison	17
Vos pages de jeux	17/19
Vos photos souvenirs de l'hiver	20

Mairie de Lugagnac

Tél: 05 65 24 30 91

Mail: mairie.lugagnac@orange.fr
Site internet: lugagnac46.fr

Vie municipale







Nous allons pouvoir reprendre les formations qui avaient lieu avant la pandémie grâce aux pompiers de la caserne de Limogne qui organisent cette action de prévention en partenariat avec GRNIIPAMA.

Vous êtes tous concernés et invités. Notez dès à présent la date dans votre agenda :

VENDREDI 21 AVRIL à 20h30 - Salle des Fêtes

Durée: environ 2 heures (gratuit)

Pour une bonne organisation de la soirée, inscrivez-vous au plus tard le **19 avril** :

- Déposez le bulletin d'inscription joint à ce numéro de orintemos dans la boîte aux lettres de la Mairie
- Ou appelez Catherine Morin au 06 23 41 09 42

Prévoyez une tenue confortable

Verre de l'amitié en fin de réunion. Nous vous attendons nombreux.

L'abri au cimetière du Cayrou a été construit par une vaillante équipe composée de Jean-François, Philippe, François H, Norbert et Thierry.

UN GRAND MERCI A EUX!





L'air du temps est aux économies et il n'en existe pas de petites.

L'édition de L'Echo des Cazelles représente un coût non négligeable pour le budget municipal. Afin de limiter ces dépenses, nous proposons à ceux qui en feront la demande, de leur envoyer le bulletin par mail.

Il suffit d'envoyer un mail à :

Catherine Morin « luga46260@dbmail.com » en précisant votre nom

avant la fin du mois de mai.

Vous serez systématiquement destinataire du nouvel exemplaire dès sa parution.



Voeux du Maire et du Conseil municipal – 15 janvier 2023



Après deux années sans avoir pu nous réunir pour ce rendez-vous traditionnel de début d'année en raison des conditions sanitaires, 2023 a vu le retour des vœux municipaux à la Salle des fêtes. Ce fut l'occasion de présenter le bilan, à quasiment mi-mandat, de l'équipe élue en 2020. En voici les principaux éléments :



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- réalisé: actualisation des arrêtés de circulation chemins des Adrets et des Iris, installation de trois radars pédagogiques (Serres, Barry et Capelette: subvention dans le cadre des amendes de police), limitation de vitesse et de tonnage route de Champs Grands, instauration d'un sens prioritaire route de la Capelette avec rétrécissement et trottoir (subvention dans le cadre des amendes de police).
- décidé, à réaliser : installation de deux ralentisseurs et de panneaux d'agglomération chemin des Adrets, instauration d'une zone 30 sur tout ou partie de l'agglomération.



VOIRIE

Voies communales : entretien courant de fauchage et point à temps, réfection de la rue du Moulin.

Reporté en 2023 : réfection du centre bourg (rue de l'Eglise, place du 19 mars 1962, rue du Porche An 2000) et route du Mas de Benech en vue de la demande de classement en voie d'intérêt communautaire en 2024.

A prévoir : reprise du chemin des Iris.

Réalisé : La réfection du carrefour de la place de la Mairie a été entièrement prise en charge par le Département du Lot.



RÉSEAUX

Vote de la première tranche de poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et téléphonique route du Barry (depuis l'entrée du bourg C2 jusqu'à la place Louis Malle). Subventions FDEL (85% : 173 275 € + 7 158 €), Région (18.344 €) et Département (13 217 €). Souscription de prêts pour financer le reste à charge de la commune (53 000 €).



PETIT PATRIMOINE

- remontage des murs, nettoyage sur le chemin des puits au Mas de Benech lors de deux journées citoyennes,
- réfection en 2023 du lac-lavoir du Puy de Ferrières dont le mur s'est effondré suite aux intempéries. Subventions du Département (4 880 €) et de la Région (2 000 €). Reste à charge pour la commune : 3 000 €



SÉCURITÉ INCENDIE

Afin de compléter nos moyens obligatoires de défense contre les incendies, actuellement insuffisants réglementairement, et vu l'impossibilité d'implanter des poteaux compte-tenu des débits insuffisants du réseau d'eau sur la commune, il a été décidé l'acquisition de deux citernes métalliques de 30 m3. Elles seront installées près du hangar technique chemin des Herbasses (actuellement loué) et sur le terrain du petit parking à l'entrée du bourg en provenance de Limogne-en-Quercy. Total de l'investissement : 25 240 €. Subventions pour l'acquisition et l'installation des équipements : Etat = DETR 30 % + Fonds vert 20% et Département = 30%.

Une subvention est également demandée pour l'acquisition du hangar.

Les travaux sont prévus pour être réalisés avant l'été.



BATIMENTS COMMUNAUX

- Mairie : remplacement de la chaudière fuel par deux pompes à chaleur (mairie et logement), changement des volets et aménagement du poste d'accueil et secrétariat,
- rénovation de la cuisine et de la salle d'eau du logement au-dessus de la Mairie, changement de deux fenêtres au Presbytère et du chauffe-eau du Couvent,
- hangar de stockage du matériel : achat en cours (15 000 €) de ce bâtiment actuellement loué,
- changement du système de chauffage de la salle des fêtes ainsi que de toutes les huisseries avec des subventions du Plan France relance (60% et du Département 20%),
- pose d'un robinet d'eau au cimetière de l'église, nettoyage et débroussaillage avec plantation d'arbres et d'arbustes au cimetière du Cayrou (journée citoyenne). Reste à y monter un abri en bois (livré) et une cuve de récupération d'eau de pluie.

URBANISME

- abandon par la DDT de l'instruction, gratuite, des demandes d'urbanisme depuis le 1 er janvier 2022,
- création d'un service intercommunal Droits des sols par les Communautés de communes Quercy Blanc et Pays de Lalbenque-Limogne à cette même date. La commune paye maintenant pour son adhésion au service pour l'instruction de chaque permis, déclaration préalable ou certificat d'urbanisme,
- le Plan local d'urbanisme intercommunal remplacera à terme notre actuelle Carte communale. Échéance prévue fin 2023.



ANIMATION LOCALE

- atelier mémoire Mémo-Club : 4 animateurs bénévoles, I I participants aux 6 sessions. Activité renouvelée cette année vu le succès remporté. Réunion de présentation du projet le samedi 4 février,
- séance gratuite de cinéma en plein air place Louis Malle ayant réuni une centaine de personnes cet été pour la projection du film « Oka » en présence de la réalisatrice et du producteur. L'initiative devrait être reconduite cette année,
- mutualisations pour les services (ramonage, vidange des fosses...),
- collectes au profit d'associations caritatives de lunettes, radios, bouchons plastiques,
- organisation avant l'été d'une séance de formation aux gestes qui sauvent avec les sapeurs-pompiers,
- appui aux associations : Amis de Lugagnac et Association foncière pastorale de Crégols-Lugagnac (subventions pour le concert de juillet et la fête du pâturage, prêt de salle, photocopies, ...).



COMMUNICATION - SOLIDARITÉ



Communication:

- dès le début de la crise Covid, nous avons mis en place un système d'informations municipales sur smartphone dénommé **PanneauPocket**. Compte tenu de son intérêt évident et de sa facilité d'utilisation, matérialisée par le nombre d'abonnés et de connexions, nous avons décidé de maintenir ce lien avec vous tous.
- un site internet a été créé, lugagnac46.fr, afin de rassembler l'ensemble des informations sur la commune. Vous pouvez y retrouver notamment tous les comptes-rendus des conseils municipaux, les numéros de l'Écho des Cazelles...
- votre bulletin municipal, toujours fidèle à ses rendez-vous trimestriels, a connu un certain nombre d'évolutions dans sa présentation et s'est plus largement ouvert aux contributions de différents auteurs. Solidarité:
- les **journées citoyennes**, évoquées plus haut dans le cadre des différentes actions menées, se sont déroulées avec une participation active, dans la convivialité de l'effort et du réconfort autour du repas partagé!

Après des échanges avec les participants, l'après-midi s'est terminée autour de la galette des rois, offerte par les Amis de Lugagnac.

François Reymann



Anne-Marie Choplain décédée le 19 février 2023, dans son sommeil, à l'âge de 88 ans.

Anne-Marie Choplain est née Foubert le 1 juin 1934 à St Pol sur Ternoise dans le Pas-de-Calais.

Elle fait ses études à Arras où elle rencontre Joseph son mari et aura 4 enfants, Nathalie, Pierre, Valery et Edouard; 13 petits-enfants et 8 arrière-petits enfants. Dans les années 1960, le papa d'Anne-Marie étant alors directeur de l'Equipement à Cahors, Anne-Marie et son époux lui rendaient visite. C'est ainsi qu'ils prennent attache à Lugagnac, en achetant la maison du Barry, leur première maison de jeune couple qui sera le point de ralliement de leur grande famille.

Anne-Marie sera exploitante agricole avec l'élevage de moutons et de chevaux, cavalière de compétition, grande voyageuse à travers le monde entier. Elle ira explorer les USA à la manière d'une pionnière et créera un programme d'échange universitaire pour les étudiants américains en France pendant 17 ans. Elle prendra le temps avec Joseph de s'occuper de sa

grande famille avec amour et bienveillance.

En 2010, alors que Joseph et Anne-Marie ont décidé de s'installer définitivement à Lugagnac, Joseph décédera d'un accident de voiture lors de cette dernière transhumance.

Anne-Marie si positive et pleine d'énergie y vivra donc seule mais en compagnie de tous les villageois qu'elle aimait tant et qui étaient ses amis. Elle s'impliquera dans la vie municipale en devenant conseillère municipale sous le mandat de Maxime Carnajac.

La propriété familiale sera maintenant tenue par Edouard, Céline et leurs 4 enfants qui ont à cœur de faire perdurer une belle histoire commencée il y a 60 ans !

Les cendres d'Anne-Marie viendront rejoindre celles de Joseph dans le cimetière de Lugagnac à l'occasion d'une cérémonie qui sera célébrée dans les prochains mois.

Nathalie, Pierre, Valery, Edouard, leurs conjoints et leurs enfants



SOLIDARITÉ

MEMO CLUB



Le Mémo Club: nouvelle session

Le mémo club redémarre en ce mois de mars pour 6 séances qui s'étaleront jusqu'au mois de juillet.

Nous avons le plaisir de retrouver d'anciens participants mais aussi d'accueillir de nouveaux arrivants.

Notre projet sera de faire expérimenter à chacun tout l'éventail des capacités de notre mémoire dans un cadre ludique et dans une ambiance chaleureuse et bienveillante.

Les animatrices Stéphanie et Martine

PROCHAINE JOURNÉE CITOYENNE



Des matinées devenues au fil du temps irremplaçables pour entretenir et embellir le patrimoine du village.

Notez le prochain rendez-vous :

Le samedi 29 avril, à 09h00

Au programme:

- Poursuite du chantier sur le chemin des puits,
- Cimetière du Cayrou : entretien des espaces verts et plantations.

Nous vous espérons toujours plus nombreux à vous investir dans cette démarche solidaire et à partager ensuite un repas convivial composé grâce à vos petits plats salés ou sucrés et aux denrées offertes par la municipalité.

LA PETITE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : FAITES VOS DONS



Elle reçoit régulièrement des visites mais il est parfois nécessaire de renouveler son stock. Pensez à elle en lui confiant des livres que vous avez aimés mais dont vous acceptez de vous séparer et n'hésitez pas à vous servir.





Solidarité Bouchons 31

Le carton dédié à cette action est toujours installé derrière la porte de la Mairie qui donne accès au logement.

Continuez à le remplir de bouchons et de capsules en plastique pour aider des personnes en situation de handicap à bénéficier d'équipements adaptés.

Merci pour eux

ACTIONS COLLECTIVES									
VIDANGE DE FOSSES	Une nouvelle liste est affichée en Mairie pour le premier semestre 2023 . Date limite d'inscription : 15 juin								
RAMONAGE	La liste pour 2023 est affichée en Mairie jusqu'au 31 mai pour des interventions cet été et à la rentrée 2023 par le même prestataire qu'en 2022. Ne tardez pas à vous inscrire, au risque de devoir attendre la fin de l'automne pour qu'un rendez-vous vous soit proposé. — Tarif préférentiel pour les habitants (identique à 2022) : • Ramonage avec conduit tubé : 70 € • Ramonage sans conduit : 90 € • Ramonage de chaudière : 120 €								

NOUVELLE ACTION

L'ELAGAGE DES ARBRES : Date limite d'inscription : **30 juin** Liste affichée en Mairie.

Vous avez des idées pour de nouvelles actions collectives ?

Faites-les nous connaître.



Procès-Verbaux des réunions du Conseil Municipal

Procès - Verbal Réunion du 02 décembre 2022

Etaient présents: François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Vincent LAGARRIGUE,

Catherine MORIN, Jean-François VIGNES.

Présents en visioconférence :

- Laurence MARY, ayant donné pouvoir à Vincent LAGARRIGUE,
- Yannick MONTAGNÉ, ayant donné pouvoir à Nathalie DEVIMES,

Absents ayant donné procuration:

- Norbert FLACONÈCHE, ayant donné pouvoir à Jean-François VIGNES,
- Sophie WALTER, ayant donné pouvoir à Catherine MORIN.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15. Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation des Procès-Verbaux des séances du 07 octobre 2022 et du 4 novembre 2022 :

Les Procès-Verbaux de ces deux conseils sont approuvés à l'unanimité.

II - Délibérations :

II - I - Acquisition du hangar destiné au stockage du matériel municipal.

Le Maire, François Reymann, a présenté au Conseil les deux formes légales d'acquisition d'un bien par une commune. Il peut s'agir d'un acte en la forme administrative rédigé par le maire ou d'un acte notarié. L'acte notarié présente l'avantage d'être rédigé par un professionnel, le délai pour son authentification est plus court et son coût peu élevé, les communes étant exonérées de certaines taxes pour ce type d'acte.

Le Maire propose de retenir cette solution. Par ailleurs il propose que les frais relatifs aux diagnostics techniques (amiante, plomb, termites) soient pris en charge par la commune.

Cette délibération par laquelle le Conseil donne délégation au Maire pour signer tous les actes notariés afférents à l'acquisition du hangar au nom de la commune et pour la prise en charge des diagnostics techniques sur le budget communal est approuvée à l'unanimité.

II —2 — Défense Incendie

Les devis pour l'achat de deux citernes souples de 30m chacune s'élèvent pour l'un à 3 755 € HT et pour l'autre à 4 119 € TTC, avec pour ce dernier fourniture incluse du feutre géotextile à installer entre le sol et la citerne.

A ces coûts s'ajouteront ceux des travaux de terrassement et de clôture.

Monsieur LAGARRIGUE s'est informé sur les citernes métalliques. Il fournira un complément d'information d'ici le 9 décembre afin de permettre de faire un choix entre les deux types de citernes. Une demande de subvention sera présentée à l'Etat dans le cadre de la DETR qui pourrait s'élever de 30% des frais.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

II — 3 — Eclairage public

Ce point n'est du ressort d'une délibération du Conseil municipal mais d'un arrêté de police du faire. En conséquence, après échanges et discussion au sein du Conseil municipal, il est décidé d'éteindre l'éclairage public entre 22 heures et 6h30.

II — 4 — Budget de la commune

II—4 — I — Décision modificative N° I

Des dépenses relatives à l'aménagement du nouveau cimetière et à des travaux à engager dans un des logements communaux seront réglées grâce à une reprise sur la ligne des opérations non affectées pour un montant de 6600 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

11 — 4 — 2 — Passage à la M57

Le Maire propose le passage à cette nouvelle nomenclature comptable au le janvier 2023. La délibération est approuvée à l'unanimité.

III— Informations et discussions

III — I — Sécurisation routière

Route de la Capelette : différents organismes spécialisés ont été consultés. Un comptage routier a été réalisé par le Service territorial des routes du 20 au 3 l octobre. Si le trafic s'avère faible (126 véhicules par jour dans les deux sens) et les excès de vitesse peu importants, ces passages sur une voie où les maisons sont en bord de route créent un sentiment d'insécurité et une nuisance sonore pour les habitants. Les solutions telles que les chicanes ou autres formes d'équipements destinés à faire ralentir les véhicules ne sont pas recommandées par le STR sur cette portion de voirie départementale. En conséquence, après échanges et discussion au sein du Conseil municipal, le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, décide de limiter par arrêté municipal la vitesse à 30 km/h sur l'agglomération du village, renforçant ainsi globalement la sécurité routière.

Route des Serres : les services techniques du Département sont venus à deux reprises et ont confirmé qu'une limitation de la vitesse à S0 km/h n'est pas possible réglementairement. Les améliorations vont consister en l'installation de panneaux type Hameau « Les Serres » sur fond noir et une étude de sécurisation du croisement de la route de Limogne et de la route des Champs Grands.

Chemin des Adrets : deux ralentisseurs de type dos d'âne vont être installés. L'étude de conformité devra prendre en compte le fait de limiter au maximum les nuisances sonores pour les riverains. Le coût sera de l'ordre de 4 000 'g pour lesquels une demande de subvention sera présentée dans le cadre des Amendes de Police.

Le carrefour D40/chemin des Adrets fera l'objet d*une expérimentation d'aménagement pour contribuer à la réduction de vitesse sur ces voies.

Par ailleurs, des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération y seront installés.

III —2 — Reconstruction du Puy de Ferrières

Une demande de subvention est constituée et sera étudiée par les organismes compétents en début 2023.

III — 3 — Colis de Noël

Comme chaque année des colis seront remis aux habitants âgés de 80 ans et plus. La distribution aura lieu le 17 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 20 janvier 2023 à 18h15 en Mairie.

Procès - Verbal Réunion du 20 décembre 2022

Etaient présents: François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Yannick MONTAGNÉ, Philippe RAMOND, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER.

Absents excusés:

Norbert FLACONÈCHE, ayant donné pouvoir à Sophie WALTER,

Vincent LAGARRIGUE, ayant donné pouvoir à François REYMANN,

Laurence MARY, ayant donné pouvoir à Jean-François VIGNES.



La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 11h00.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

<u>Délibération</u>: <u>Défense Incendie – Choix du matériel et du prestataire – Demandes de subventions et plan de financement.</u>

Le projet :

De nombreux contacts ont été pris avec les services spécialisés dans la Défense Incendie pour recueillir toutes les informations utiles et s'assurer de la cohérence du projet.

Dans un premier temps, Le Maire, François Reymann, rappelle les choix possibles en termes d'équipements pour la défense Incendie destinés à être installés route des Serres et chemin des Adrets :

- Soit deux bâches d'une contenance de 30m³ chacune, d'un coût total de l'ordre de 7 600 € HT, qui nécessitent en sus la réalisation de travaux importants de terrassement et de pose de clôture,
- Soit deux citernes métalliques d'une contenance de 30m³ chacune, d'un coût total de 22 240 €, frais de transport compris, qui ne nécessitent pas de travaux particuliers pour leur installation.

Dans les deux cas s'ajoutent des frais de branchement au réseau AEP estimés à 3 000 euros.

A l'examen de ces deux types d'équipements, il apparaît que les citernes métalliques aériennes présentent des avantages conséquents : durabilité du matériel, emprise au sol plus faible, pas de nécessité d'engager des travaux de terrassement et de clôture, moins de risques de dégradation notamment en cas de températures très élevées, matériaux plus respectueux de l'environnement.

A noter qu'en ce qui concerne le raccordement et le remplissage, la SAUR ne facturera que le raccordement et il n'y aura pas d'abonnement pour la commune.

Subventions et plan de financement :

Le coût des deux équipements, déduction faite des subventions escomptées, présente un écart relatif.

FAST (Département) = 30% du montant de la dépense HT soit : 25 240 € x 30% = 7 572 € DETR (Etat) = 30% du montant de la dépense HT soit : 25 240 € x 30% = 7 572 €

Soit un total de 15 144 €.

Il restera à charge de la commune 10 096 €.

La TVA de 4 448 € sera en partie récupérable au bout de deux ans (FCTVA).

Le Maire propose, compte tenu des avantages présentés par les citernes métalliques, de retenir cet équipement. La délibération relative à l'approbation du choix des citernes et au plan de financement est adoptée à la majorité des suffrages représentés, soit :

Contre: I (Norbert Flaconèche) – Abstentions: 0 – Pour: 9

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

Etaient présents: François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Norbert FLACONÈCHE, Catherine MORIN, Sophie WALTER.

Procès -Verbal Réunion du 20 janvier 2023

Absents excusés:

- Vincent LAGARRIGUE, ayant donné pouvoir à Catherine MORIN,
- Laurence MARY, ayant donné pouvoir à Sophie WALTER,
- Yannick MONTAGNÉ, ayant donné pouvoir à Philippe RAMOND,
- Jean-François VIGNES, ayant donné pouvoir à François REYMANN.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation des Procès-Verbaux des séances du 02 décembre 2022 et du 20 décembre 2022 :

Les Procès-Verbaux de ces deux conseils sont approuvés à l'unanimité.

II. Délibérations:

 II – I – Voirie communale : Adhésion, pour la période de 2023 à 2026, au Groupement de commandes piloté par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque – Limogne.

Le Maire, François Reymann, a précisé au Conseil que l'adhésion au Groupement de commandes permet aux communes de se voir consentir des tarifs préférentiels par les prestataires pour leurs travaux de voirie communale.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

II – 2 – SIFA – Demande d'adhésion de la commune de Marminiac

Le Maire précise que toute nouvelle demande d'adhésion au SIFA doit être validée par l'ensemble des communes du département.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- II 3 Personnel administratif Modification du temps de travail au 01/02/2023
 Il s'agit d'une régularisation contractuelle de l'emploi à temps non complet de l'agent administratif municipal.
 Cette régularisation porte sur une heure de travail hebdomadaire, et ne modifie pas le volume d'heures actuellement effectué. Prise d'effet au I^{er} février 2023.
 - La délibération est approuvée à l'unanimité.
- II 4 Motion pour le maintien de l'unicité de la ligne ferroviaire Paris Orléans Limoges Toulouse (POLT) Cette motion est proposée à la signature de toutes les collectivités territoriales concernées (régionales, départementales, intercommunales et communales). La délibération est approuvée à l'unanimité.

III – Questions diverses

Archives : Une réflexion est en cours sur les possibilités d'aménagement du sous-sol de la Mairie en un espace d'archivage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 24 février 2023 à 18h15 en Mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

TRANSPORTS





Le portail des transports régionaux

I/ Ouverture des inscriptions pour les transports scolaires : le 12 juin 2023

sur le site « https:/mes-transports.laregion.fr/ut46/usager »

Renseignements au: 0 806 800 350

2/ Navette LIO Limogne en Quercy/Cahors: Consultez la notice (horaires, coûts) insérée dans le présent bulletin.



PROPRIETAIRES : nouvelle obligation déclarative

Loi 2019 – 1479 du 28/12/2019 art.16 – Article 1418 du Code Général des Impôts

Le savez-vous : bien que la taxe d'habitation soit supprimée sur les résidences principales, **celle sur les résidences** secondaires et sur les locaux vacants est maintenue.

<u>Tous les propriétaires</u> sont concernés par la nouvelle obligation déclarative, pour tous leurs locaux (y compris les caves, garages, piscine, etc...).

La déclaration est pré-remplie avec les éléments connus des services fiscaux. Il appartient à chaque propriétaire de valider les données recensées pour chaque bien et de les valider ou de les modifier.

Cette démarche doit être effectuée au plus tard le 30 juin 2023. Elle se fait uniquement en ligne.

Pour ce faire, connectez-vous sur votre compte fiscal dans « impots.gouv.fr » et consultez l'espace « Gérer mes biens immobiliers ».

Si vous n'avez pas de connexion internet ou si avez besoin d'assistance vous pouvez :

- appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi, de 08h30 à 19h,
- ou vous rendre dans le service des impôts,
- ou dans un espace France Services (à la Poste de Limogne) pour accéder à un ordinateur en libre-service et bénéficier si nécessaire d'un accompagnement personnalisé.



LUGAGNAC: ses habitants, sa vie locale, son patrimoine

En savoir plus sur Lugagnac

(texte de Gisèle Russeil)

Un certain esprit de clocher :



La grosse cloche

ce que disaient les cloches autrefois



La petite cloche

En ce mois d'avril 2023, il y a toujours des cloches à Lugagnac.

Une grosse et une petite. En haut du clocher. Celui-ci, haut-perché, se voit de loin. L'église qu'il chapeaute et la place attenante sont encore de nos jours des lieux de communication, de rassemblement citoyen, culturel, festif, et religieux bien sûr. L'église n'existe que depuis 1874. Auparavant, celle dite « du Truffe », la paroissiale située vers le hameau La Grezette, avait été détruite pendant la Révolution ; l'actuelle lui a succédé. Le clocher, lui, dut surtout sa construction à Guillaume Itard, un habitant du village ayant fait un don de 2000 francs.

Quasiment pendant tout le XXème siècle, la sonnerie des cloches rythma la vie des lugagnacois et resta un langage familier à tous. A l'entrée de l'église, deux cordes reliées à elles permettaient de les activer : on sonnait les cloches. A la volée pour célébrer un événement heureux – Noël, un mariage, un baptême -, ou l'une ou l'autre pour un deuil : la grosse sonnait le glas pour la mort d'un homme, la petite pour celle d'une femme (c'est la même chose de nos jours). Ainsi vie civile et vie « religieuse » s'accordaient chez des habitants presque tous croyants et plus ou moins pratiquants, malgré la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905.

La messe dominicale était suivie de moments de réunion sociale: après l'office, on se retrouvait pour discuter, s'accorder un instant de loisir, ensemble. Les femmes se retrouvaient généralement à l'épicerie où « on achète et on bavarde; on rit parfois, de tout son cœur... toutes », comme l'écrivait Alice Dazols en 1974; Alice, une haute figure, agricultrice et tout autant autodidacte, poète et ouverte à tous les problèmes. Les hommes se retrouvaient plus souvent au café (chez Burg dit Pelet)et au jeu de quilles voisin, voire à l'épicerie, qu'à la messe.

Chaque jour de la semaine, à trois reprises d'abord (deux seulement ensuite?), la sonnerie de l'angélus était un signal: celui d'un temps d'arrêt pour adresser une prière à la Vierge Marie, certes, surtout celui du

début et de la fin de la journée de labeur de ceux qui travaillaient dans les champs – plus l'heure du casse-croûte à midi, souvent apporté sur place, en été.

Les sonneries « inhabituelles » annonçaient souvent une catastrophe, un incendie par exemple - « oublions » le tocsin annonçant les guerres mondiales, pensons plutôt aux sonneurs de cloches, des villageois et non des Quasimodo à la Victor Hugo!

Parmi eux Irma, la jeteuse de sorts, Firmin Ollié, Andréa, la femme du forgeron dit Le Cathié, puis leur fils aîné, Emile Rames; Emile, notre Milou si excellent sur scène lors des « Séances Récréatives » théâtrales de l'après-guerre, et conservateur passionné du patrimoine. Berthe Burg, la mère de Thierry, initiée par lui, lui succéda.

Il fallait sonner la petite cloche longtemps à la volée afin d'éloigner les orages destructeurs des récoltes; Armand Escudéry, mari de Juliette notre dernière et chère épicière, l'a souvent fait. A cette époque, entendre les cloches d'un village voisin, en fonction du vent, permettait de prévoir le temps à venir (mieux que nos smartphones?). Au siècle dernier, le clocher fut aussi important pour les habitants, très souvent dépourvus de montre: la grosse cloche sonnait les heures, la petite les demi-heures. L'horloge qui les indiquait devait être « remontée » toutes les semaines. Elle fonctionnait à l'aide de deux poids;

un pour le mécanisme des heures – il faisait tourner les aiguilles -, l'autre pour la sonnerie. Cela dura jusque dans les années 1980, période durant laquelle Monsieur André Charasson, bienfaiteur du village et fondateur des Amis de Lugagnac, fit don à l'église d'une horloge électrique.

Berthe Burg continua à « sonner » les cloches en tirant sur les cordes jusqu'au tout début du XXIème ; elle sonna aussi l'angélus de midi.

Puis tout fonctionna électriquement quand Maxime Carnajac devint le maire de la commune, au début du siècle actuel. Après quelques refus, il obtint une subvention de l'Etat pour réparer l'église et le clocher, endommagés à plusieurs reprises par la foudre: pour la plus grande satisfaction de tous, son insistance déterminée avait porté ses fruits!

Aujourd'hui, église, clocher et cloches font, en quelque sorte, partie du patrimoine : nous sommes en pays chrétien depuis environ 1500 ans. L'angélus de midi sonne toujours, quelques instants après 12 heures. Il y a quelques années, une « journée citoyenne » a permis de nettoyer l'intérieur de l'église qui a retrouvé sa blancheur et son éclat ; en 2016, Bernard Costes a fait grimper des jeunes Citrus de « Solidarité Jeunesse » en haut du clocher ; et le 11 novembre 2018, les cloches ont sonné à la volée vers 14 heures... pour commémorer l'armistice de 1918!

Comment s'étonner, alors, qu'un esprit de clocher Positif existe !!!

みみみみみみみみみみみみ

Même si le mécanisme et le cadran de l'horloge ne sont plus en activité, ils ont été précieusement conservés et remis en état par un trio de « soignants » lugagnacois. C'est cette restauration que nous relate Gilles Agrech.

L'ancien cadran de l'horloge était en triste état. Gilles a donc procédé au démontage des aiguilles et à la recopie du cadran original (chiffres et repères du temps), exercice qui présentait de réelles difficultés en raison de la présence de rouille. A suivi, une opération de décapage et de dégraissage avant d'entamer l'étape de peinture du fond du cadran en peinture blanche émaillée.

Gilles a ensuite passé la main à sa fille Emilie qui, patiemment, a reporté à l'identique des originaux, les chiffres et repères.

Puis, pour parachever cette remise en état, Gilles a procédé à la délicate peinture des chiffres et des repères, avec une peinture noire acrylique et bien sûr reposé les aiguilles.

La restauration aurait été toutefois incomplète si Thierry Burg ne s'était pas chargé de redonner son éclat d'antan au mécanisme de l'ancienne horloge. Depuis cette belle mécanique a retrouvé une nouvelle jeunesse (même si ce n'est plus elle qui actionne les heures) et figure en bonne place, sous le cadran dans l'entrée de l'église.

Et voici quelques illustrations, du début à la fin de l'opération. Un grand bravo et merci aux artisans.



Cadran avant restauration



Pose de la peinture émaillée



Recopiage des chiffres et des repères



Après peinture des chiffres et des repères



Retour à l'état d'origine



Cadran et mécanisme à l'entrée de l'église



Du côté des Amis de Lugagnac



Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février, 5 nouveaux administrateurs ont été élus. Le Conseil d'Administration compte désormais 23 membres.

Le nouveau Bureau se compose de :

Julien QUELENNEC – Président Justine BROUSTE – Secrétaire Florian ANDRÉ - Vice-Président Jean-Louis DEVILLIERS – Trésorier

Prochain Conseil d'Administration : Le mardi 4 avril à 19h00 (Salle des Fêtes)

Nous vous espérons nombreux pour ce premier Conseil renouvelé. Nous pourrons ainsi recueillir vos idées, vos suggestions et échanger avec vous.

<u>Appel à cotisations</u>: Vous le savez, les cotisations sont pour les associations des ressources qui comptent. Merci de prévoir de régler la vôtre le jour du Conseil si vous souhaitez adhérer (5 € par personne adhérente).

Lors de l'Assemblée Générale, les échanges ont permis de définir quelles étaient les manifestations traditionnelles à maintenir pour cette année 2023.

AGENDA de PRINTEMPS et D'ETE

	Printemps	Eté				
18 mai – Vide greniers et Talents		Fête du village	22 / 23 juillet – Fête votive			
Control of the second s	18 juin – 16h – Chorale du Petit Chœur de Lugagnac * (Eglise de Limogne).		<mark>02 août</mark> – Repas gourmand			
AUTOMNE :	: Repas noix et châtaignes	HIVER : Réveilla	n de la Saint Sylvestre			

^{*}La chorale du Petit Choeur de Lugagnac se produira à l'église de Limogne, en première partie du concert de l'Ensemble Vocal de Castanet-Tolosan (EVCT), qui a répondu à l'invitation du Petit Chœur de Lugagnac.

Les activités régulières

Randonnée : chaque premier samedi du mois. Départ devant l'église à 09h00.

Chorale : Le lundi à 18h00 à la Salle des Fêtes. Si vous avez envie de chanter, n'hésitez pas à prendre des renseignements et/ou à vous inscrire auprès de Michelle au n° 06 74 40 98 89.

LES AMIS DE LUGAGNAC - Contacts :

Tél: 07 49 10 42 09

Courriel:

comitedesfetes.lugagnac@orange.fr

N'hésitez pas à consulter la page des Amis de Lugagnac sur le site de la Mairie :

« http://www.lugagnac46.fr/les-amis-delugagnac »



CHRONIQUE N° 1

LA VISITE MEDICALE



Texte proposé par Igor Tampon

Ils sont 9 à attendre devant la porte de la clinique où je travaille depuis peu.

Nous sommes à Bonikro au centre de la Côte d'Ivoire. Petit village où la culture du manioc et l'élevage de quelques chèvres sont les principales sources de revenus de la population. Alors quand la direction de la société Minière Australienne "Rio Tinto" annonça sa campagne de recrutement, ce fut la ruée vers l'or. Et c'est bien de l'or qu'on vient y chercher. Le sous-sol en regorge.

Ils sont 9 à avoir trouvé du travail sur la mine et à se soumettre à la visite médicale d'embauche. Ils viennent tous des villages voisins, ils sont paysans, cordonniers, sans travail, beaucoup ne savent pas lire. Ils vont gagner 4 à 5 fois plus que leurs salaires précédents. C'est un emploi temporaire mais tous espèrent qu'il se prolongera. Mais pourquoi diable se sont-ils mis dans la tête que cette visite médicale serait un examen de passage ? Qu'elle déterminerait, fatalement, l'ouverture ou non des portes du paradis. Je les reçois un par un. Les visages sont parfois fermés et anxieux. Je les calme.

N'Guessan est le premier à franchir la porte, il reste droit.

Détendez-vous et asseyez-vous, c'est pas un passage d'examen comme à l'école, c'est une visite médicale, on ne va pas vous recaler.

Dui docteur ! puis le visage se ferme à nouveau.

Vous avez un carnet de vaccination?

Panique!

Ah mais non docteur ! lci personne n'a ça ! N'Guessan se lève, fouille frénétiquement ses poches, cherche d'autres poches, aurait-il par hasard un carnet quelque part ? S'il ne l'a pas sur lui, ou pourrait-il être ?

C'est pas grave, c'est pas grave, juste pour savoir.

Nous passons dans la petite salle de consultation qui jouxte mon bureau.

Bon ok! Enlevez votre chemise qu'on voie un peu ça.

Les gestes sont précipités, pour ne pas faire attendre, ne pas faire mauvaise impression, par respect. Le docteur pourrait s'impatienter. N'Guessan cherche à poser sa chemise qu'il a fini par ôter par-dessus tête pour aller plus vite. (Je n'ai pas de chaise dans cette pièce, trop petite) il la jette part terre.

Ok, installez-vous sur la table de consultation, non plus haut, plus haut encore.

Du bout des fesses, il recule jusqu' à cet endroit à partir duquel je peux lui dire de s'allonger. Ses jambes pendent de chaque côté de la table de consultation.

N'Guessan, mets tes jambes sur la table tu veux bien, allonge-toi complètement, détends-toi, tu es tendu comme un arc.

Ah! docteur avec toute la pluie de ces jours et la marche pour venir, j'ai les chaussettes pleines de boue.

Ne t'en fais pas pour ça, c'est pas un salon de coiffure ici.

Il sourit.

Je procède à une auscultation approfondie ; tout est en ordre mais je peux déterminer sa fréquence cardiaque à vue d'oeil.

Hé! N'Guessan, tout va bien, profites-en plutôt, c'est pas si souvent que tu as une visite médicale je suppose. Si je mets le stéthoscope maintenant tu vas m'exploser les tympans.

Dui docteur, c'est juste un peu de peur, mais je vais bien, je vais bien.

Parfait, tu es en pleine forme! Passons au test de vision.

Des lettres E orientées vers la droite, la gauche, le haut ou le bas. 6 lignes de taille différentes. C'est mon échelle « de Monoyer » maison pour illettrés.

Bon, place-toi ici maintenant, tu vois ces lettres? Elles sont tournées de différents côtés,

Nui docteur.

Bon, tu mets ta main sur un œil et tu vas essayer de me dire de quel côté sont tournées ces lettres.

N'Guessan met une grosse main à plat sur les yeux, les deux. Interloqué d'abord, puis alternativement attendri, amusé et enfin franchement hilare je demande, entre deux spasmes:

Celle-là, quelle direction?

Il répond avec assurance : A droite! Et celle-là ? En-haut! Et celle-là ? A droite aussi!

Quand le rire est franc, il désamorce l'humiliation. N'Guessan ôte sa grosse main du visage et se met à rire aussi sans que je sache vraiment si c'est pour la même chose.

Bon, pour ce qui est de la mémoire visuelle, c'est pas terrible, on va passer à l'acuité visuelle. Allez, on y va d'accord? L'inconcevable se produit. Consciencieusement, N'Guessan pose une main sur chaque œil. Par crainte de le ridiculiser, je n'ai pas la malice de jouer comme tout à l'heure. Un éclat de rire irrépressible alerte Béranger, l'infirmier avec qui je travaille. Entrant précipitamment dans mon bureau, il me trouve soutenu par le mur, les yeux rougis de larmes. N'guessan sourit, confus, tandis qu'entre deux fous rires j'essaie de le rassurer sur la portée de ma moquerie et m'efforce de calmer l'angoisse qui assombrit son regard.

Tout va bien N'Guessan, tu es apte au travail. Sois tranquille.



LES PAGES RECREATIVES



Maxime nous conte l'histoire des œufs de Pâques

D'où vient la coutume des œufs de Pâques ?

Du simple œuf dur coloré aux plus prestigieux œufs de Fabergé, l'œuf de Pâques est resté une tradition dans le monde entier. En Italie, de nos jours encore, on fait bénir les œufs de Pâques que l'on place au centre de la table. Les œufs de Pâques russes et ukrainiens sont de véritables œuvres d'art, aux motifs et aux couleurs très symboliques et géométriques, avec des représentations chrétiennes comme la croix, le Christ lui-même.

En Occident, dans les campagnes ou les jardins de la maison en ville, une mystérieuse chasse aux œufs s'organise au petit matin de Pâques. Selon la tradition, en revenant de Rome, les cloches qui se sont tues depuis le jeudi Saint au soir, y répandaient, œufs, cloches, cocottes et autres gourmandises. La coutume d'offrir des œufs ou des lapins en chocolat est d'origine commerciale.

La coutume d'offrir des œufs décorés, teints ou travaillés existait bien avant l'ère chrétienne. Comme le printemps est la saison de l'éclosion de la nature, l'œuf, représentant la vie et la renaissance, a été probablement le premier symbole utilisé lors de rituels qui datent de la nuit des temps. Dans l'antiquité gauloise, les druides teignaient les œufs en rouge en l'honneur du soleil.

Mais au fait, pourquoi célèbre-t-on cette fête avec des œufs la plupart du temps en chocolat?



Depuis l'antiquité, l'œuf est un symbole de vie et de renaissance, les Romains, les Perses et les Egyptiens décoraient des œufs et se les offraient pour célébrer le retour du printemps.

Au 9ème siècle, l'église catholique interdit la consommation d'œufs durant le carême, la période de privation juste avant Pâques. Cependant, comme les poules continuaient de pondre, les gens se retrouvaient avec des œufs en trop alors ils prirent l'habitude de décorer des œufs qui n'étaient plus consommables pour se les offrir entre eux.

Ce n'est qu'au 19ème siècle, alors que le cacao est devenu plus accessible, que les chocolatiers vont commencer à confectionner des œufs en chocolat. Une tradition, qui, depuis ne s'est pas perdue... pour le plus grand bonheur de nos papilles !

Que symbolisent les œufs et les lapins en chocolat?



L'œuf est symbole de fécondité et de vie. Pour les anciens grecs, déjà, offrir un lièvre comme cadeau était une manière de déclarer ses sentiments à quelqu'un (comme les bouquets de roses

aujourd'hui, qui ont quand même plus de succès). Par la suite, en tant que symbole d'amour et de fertilité, donc de vie, surtout à cause du grand nombre de petits auxquels une maman-lapin peut donner naissance.

Il a assez naturellement été associé par les chrétiens à la fête de Pâques, au point, qu'on est venu à imaginer que c'était un lapin qui distribuait les œufs!

C'est la raison pour laquelle on a accumulé ces symboles. Soit le lapin qui est signe de l'être prolifique, soit l'œuf qui est symbole de fécondité et de vie.

Et parfois, ce sont d'autres animaux qui se chargent de cette tâche

Pâques, une fête pleine d'histoires et de coutumes différentes : typiquement, la tradition allemande veut, pour les enfants, que ce soit un lapin blanc invisible qui les cache. Aux États-Unis et en Alsace, c'est un lièvre ; en Thuringe, une cigogne ; en Westphalie, un renard et en Suisse, un coucou et pour certains des cloches accompagnées de lapins distribuant des œufs colorés...

On trouverait plus logique que ce soit une poule qui distribue les œufs à Pâques, mais le lapin avait déjà un tel succès que c'est finalement lui qui a été adopté un peu partout.

Pour résumer, il n'existe pas une légende unique à propos du lièvre et des œufs de Pâques. Ce qui est sûr, c'est que pendant cette fête, peu importe quelle forme il a, on adore dévorer du chocolat !!!



PETITE RECETTE DE SAISON : Les asperges mimosa



Les asperges arrivent sur les étals ! Accompagnées d'oeufs mimosa c'est un régal, si facile à réaliser !

Faites cuire vos asperges à l'eau salée. Laissez-les refroidir ou tiédir, au choix. Pour 2 personnes prévoyez un oeuf dur, une vinaigrette un peu relevée (sel, poivre, huile – d'olive de préférence – 1 pointe de moutarde, 1 cs de ciboulette ciselée à la dernière minute). Ecrasez votre œuf dur grossièrement à la fourchette et mélangez-le à votre sauce (pas trop de sauce... le mélange ne doit pas « dégouliner »).

Il ne reste qu'à servir. Bon appétit.

Vos recettes sont les bienvenues. Glissez-les dans la boîte aux lettres de la Mairie et nous les publierons.



9 10 11 12 8 7 6 5 1

Vos pages de jeux

Les solutions des jeux du numéro 37

I/ Le Yakasu

2	1				2	3	1
1	2	3			1		3
3		2	1			1	2
	1	4	3	2		4	
2	3	6	4	1	7	5	
1	4	5	2	3		2	1
3	2	1			1	3	2
4	5	7	1	8	2	6	3

2/ Le jeu de logique

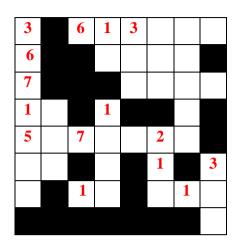
Si vous lisez ABCD en tournant dans le carré en spirale, à partir de la case de départ, en arrivant au centre vous devez inverser D et C pour lire également ABCD.

D	С	В	Α
Α	В	A	D
В	С	D	С
С	D	Α	В



Vos jeux du numéro 38

I/ Un nouveau Yakasu proposé par Maxime



2/ Deux problèmes de logique proposés par Jean-François

Quelle est la lettre manquante dans la série suivante ? A B _ P Q R

Logique d'héritage : Grand-père a trois filles, Anastasie, Belle et Céline, et six petits enfants, Frédéric, Grégoire, Hector, Jean, Laure et Marie. Il prépare un partage pour ses petits-enfants qu'il veut équitable mais il ne sait plus combien d'enfants a chacune de ses filles. Il a pourtant noté que :

- Belle a la famille la plus nombreuse.
- Anastasia n'a pas de fille.
- Marie a 2 frères.
- Le frère d'Hector a 6 mois de moins que Grégoire.
- Laure n'a ni frère ni sœur.

Combien chacune des filles a-t-elle d'enfants ?

3/ Jeux proposés par Yannick

Trouvez la réponse aux définitions et vous obtiendrez le mot caché dans la colonne jaune

Réserve d'eau							2	3	4	5		
Ses fruits sont riches en vitamine C						7	8	9	10	11	7	
On y cultive les légumes			8	7	13	3	9					
C'est parfois la grosse tête		14	11	15	6	9						
Elles rendent aimable?		16	8	7	6	4	4	11	5			
Scarole ou Batavia	5	8	15	8	13	11	5	•	•			
Les italiens l'appellent Pomodoro				4	6	14	8	4	11			
Ses feuilles sont vertes, et son pied blanc			'			1	6	3	7	11	8	2
L'eau coule dans sa pomme		8	7	7	6	5	6	3	7			
		<u> </u>	,				Ü					

Jeu du motus



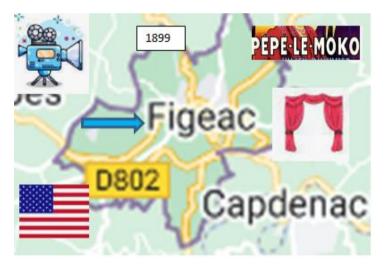
- A La lettre est bien placée
- S La lettre est présente mais mal placée
- A La lettre n'est pas présente dans le mot

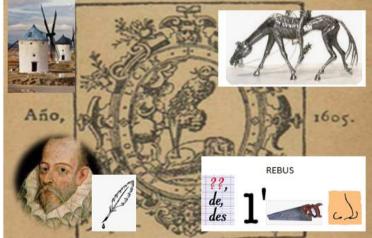
Mots mêlés : Maintenant, de haut en bas, de bas en haut, de droite à gauche ou l'inverse, ou encore en diagonale, retrouvez les mots ci-dessous dans la grille.

MIRACLE	
RALEUR	
FORET	
PIROUETTE	
BOULODROME	
SIROP	
CORNEMUSE	
ALARME	
RESIDENCE	
TETUES	
PIGEON	
SAXOPHONE	

	1	1								1
N	В	Ε	Ε	Р	D	J	J	D	Υ	S
L	О	M	D		В	R	Υ	L	Α	Υ
M	U	R	S	G	כ	S	C	X	J	С
I	L	Α	S	Ε	В	0	0	F	Р	V
R	0	L	L	0	J	Р	R	0	С	Μ
Α	D	Α	Р	N	Н	Т	Ν	R	J	G
С	R	W	Ι	0		כ	Е	Е	D	Z
L	0	Т	Ζ	S	R	Μ	Μ	Τ	G	G
Ε	M	Ε	Ε	0	ı		J	Χ	Α	W
Н	Ε	С	Z	Е	D		S	Е	R	R
M	Q	Р	ı	R	0	U	Ε	Т	Т	Ε

4/ Jeux proposés par Catherine: personnages célèbres réels ou imaginaires





5/ Devinette

Dans la pièce d'une maison, il y a 3 ampoules, dans une autre pièce il y a 3 interrupteurs. Comment saiton quel interrupteur allume quelle ampoule de la pièce, sachant qu'on ne peut aller voir qu'une seule fois dans la pièce ?

6/ Charade

Quand on multiplie un nombre par mon premier, celui-ci reste égal à lui-même.

Mon deuxième permet de poser une question sur une heure ou une date.

On boit le thé dans mon troisième.

Mon quatrième est un atome qui a perdu ou gagné un ou plusieurs électrons.

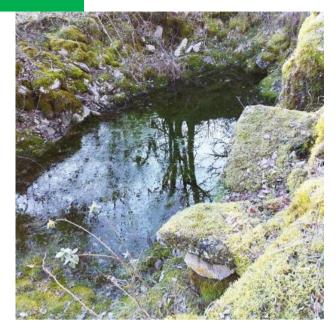
Pour faire mon tout, on doit réciter des formules magiques.



VOS PAGES PHOTOS DE L'HIVER 2023

Randonnée du 4 février 2023





Petite rando sympathique qui nous a montré une mare au Mas de Rastouillet puis le Mas de Bassoul et les Bories pour terminer.

Randonnée du 4 mars 2023





Le Comité de Rédaction de l'Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro.